

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 11/01/2023

Le mercredi 11 janvier 2023 à 19h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mercredi 4 janvier 2023, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Pierre OLIVER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : M. Valentin LUNGENSTRASS

PRESENTS : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mmes Maryll GUILLOTEAU, Pauline GROSJEAN, Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Valentin LUNGENSTRASS, Jean-Bernard NUIRY, Mme Nathalie CARLINO, M. Oliver FERNOUX.

ABSENTS EXCUSES : M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET SAINT GEORGES, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN.

DEPOTS DE POUVOIR : M. Roland BERNARD pouvoir à M. Pierre OLIVER
Mme Aurélie BONNET SAINT GEORGES pouvoir à M. Jean-Stéphane CHAILLET
M. François ROYER pouvoir à M. Jean-Bernard NUIRY
Mme Stéphanie STAN pouvoir à Mme Pauline GROSJEAN.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30/11/2022

M. le Maire : Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement. Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 11 janvier 2023. Pour notre séance de ce jour je vais demander à Valentin Lungenstrass d'assurer les fonctions de secrétaire. Merci de procéder à l'appel nominal.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 30 novembre 2022 ? Si personne n'a d'observations à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

Nous avons à l'ordre du jour de cette séance 24 délibérations.

02/22/407 Adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et 2 roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés : correction d'une erreur matérielle

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Ce dossier était déjà passé en arrondissement, on s'était déjà exprimés sur le fond et là il revient en arrondissement pour la forme. Il y a eu un problème technique lors de la rédaction de cette délibération. Il s'agissait de l'adaptation des droits de stationnement, la première étape du projet d'amplification de la ZFE. Je propose de valider cette correction.

M. le Maire : On valide la correction, mais vous vous doutez bien qu'on garde la même idée de fond que ce que nous avons émis au dernier conseil.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/408 Approbation du premier plan d'actions de la Ville de Lyon dans le cadre de la charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens

RAPPORTEUR : Florence VERNEY-CARRON

M. le Maire : Ce plan d'actions vient dans la continuité de la charte que nous avons votée il y a quelques mois de cela.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/409 Approbation des modalités de participation de la Ville de Lyon au projet ASCEND, porté par la SPL Confluence, dans le cadre du programme Horizon Europe de la Commission européenne

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Le programme Horizon Europe, porté par la Commission européenne, a pour objectif de réduire l'empreinte carbone des villes en agissant sur l'énergie et la mobilité. La SPL Confluence a répondu en 2022 à un appel à projet dans le cadre de ce programme. Ce projet dénommé ASCEND s'élève à 20 millions d'euros pour un ensemble de 7 villes, instituts de recherche, un investisseur et une équipe de coordination technique. Dans le cadre de ce projet, la Ville de Lyon travaillera particulièrement sur les axes suivants :

- Accompagnement à la sobriété énergétique
- Expérimentation sur les bornes de recharge des véhicules électriques de services
- Installation de centrales photovoltaïques pour des communautés d'énergie
- Expérimentation sur l'éclairage public intelligent

En contrepartie de sa participation à ce projet, la Ville de Lyon bénéficiera d'une subvention de 382 125€ sur 5 ans. Le projet débute au premier semestre 2023 pour une période de 5 ans. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/410 Lancement de l'opération n° 60BUPA22 "Budget participatif 2022 - Enveloppe globale" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00020

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Cette délibération concerne la mise en œuvre des projets retenus lors de la première édition du Budget Participatif, lancée le 14 mars 2022. Vous aviez peut-être tous relevé que le budget participatif se faisait en deux tranches. 1427 idées ont été déposées durant la période de dépôt, 217 projets ont été soumis au vote sur la plateforme Oyé, 110 projets lauréats dont 9 pour le 2^e arrondissement.

Le budget participatif sur cette première tranche c'est 12,5M d'€. Pour le 2^e arrondissement, vous avez peut-être vu dans la presse les projets retenus. Je vais vous les lister :

- Des fresques à la gare de Perrache
- Installer des toilettes sur la place des Archives
- Ombrager l'école Germaine Tillion
- Du mobilier ingénieux et ludique pour l'école Alix
- Des jeux pour tout-petits quai Rambaud
- Plus d'animations Chez Daddy, café associatif intergénérationnel
- Une œuvre d'art pour le sud de la Confluence
- Des bancs, une borne-fontaine et de nouveaux cheminements pour la place de l'Hippodrome
- Plus d'équipements pour le jardin Gabriel Rosset

Sur les projets globaux qui concernent « toute la ville », vous avez la végétalisation de la place Bellecour : une première étape ! Nous sommes plutôt en phase avec ce projet, c'est vrai que si demain on arrivait à plus végétaliser cette place Bellecour, je suis certain qu'autour de la table nous serions tous favorables. Nous connaissons aussi les problèmes liés au classement de la place Bellecour, le fait que cela soit une place d'Armes. Les contraintes particulières qui seront demain imposées. Tout cela fait que nous allons pouvoir, grâce au vote des concitoyens, étudier le projet. Après, si on revient de manière un peu globale sur le budget participatif, on avait eu l'occasion de l'évoquer lors des derniers conseils, notamment lorsqu'on avait voté le principe, les premières enveloppes et le lancement. Il nous avait été dit de la part de la Ville de Lyon, cette volonté de n'inscrire que des projets qui concernaient les compétences de la Ville de Lyon. Ce qui peut s'entendre pour qu'il y ait une certaine efficacité dans la réalisation des projets et pour ne pas susciter de déception de la part des habitants. Ce que je relève c'est que le projet phare communiqué par la Ville de Lyon sur le budget participatif, c'est la végétalisation de la place Bellecour, qui appartient à la Métropole de Lyon. Finalement, c'est la première incohérence que l'on a sur ce budget participatif, parce que moi-même lorsque j'ai posé la question à l'adjointe Chloé Vidal en charge du sujet pour savoir pourquoi tous les projets d'installation de caméras ont été rejetés. On nous a dit que c'était trop consommateur de moyens, que c'était trop consommateur de coût de fonctionnement. On voudrait critiquer la méthode globale qui a été appliquée sur ce budget participatif. L'idée peut être intéressante mais eu égard aux modes de fonctionnement et à la sécurisation des votes. Parce que finalement quelqu'un qui était dans une ZAD « Notre dame des Landes » a autant pu voter que quelqu'un qui habitait le 2^e arrondissement. Pour toutes ces raisons, j'invite le conseil du 2^e à s'abstenir sur cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX.

12 ABSTENTIONS : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

02/22/411 Aide à l'écoréno­vation du parc social à caractère patrimonial ou ancien – Lancement de l'opération n° 60SEECOS "Aide à l'éco-réno­vation du parc social de logements construits avant 1948" et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 – Approbation et autorisation de signature de la convention type d'attribution de subvention.

RETIRE

02/22/412 Déploiement de la marque Ici C Local dans les marchés de plein vent, pour valoriser les produits alimentaires locaux et/ou issus de circuits courts.

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDE­MINE

M. Lungestrass : Je voulais intervenir sur cette délibération juste pour saluer Camille Augey et Gautier Chapuis sur cette initiative qui a été mise en place ailleurs, qui est une démarche volontaire sur les marchés et on a de très beaux marchés à Lyon qui sont qualitatifs, dans le 2° arrondissement aussi. On a un système qui est proposé d'étiquetage qui pourra être modifié par ce comité de suivi, qui va être constitué avec les commerçants, les différents représentants en fonction des besoins et de la pertinence au niveau de la Ville de Lyon et des producteurs. Il y aura dans le système de base des étiquettes, en plus de celles qui existent sur le Bio et les autres labels, pour les produits locaux, les produits en circuit court, les produits qui sont en direct producteur. Je trouve que c'est une démarche vraiment intéressante pour clarifier tous ce que l'on voit sur les marchés, une sorte de pêle-mêle de tous les légumes, tous les fruits, tout ce qui est en vrac mais on ne sait pas les distinguer d'une manière très claire. Cette démarche volontaire amènera du mieux. J'espère que l'expérimentation fonctionnera et que les marchés du 2° arrondissement rejoindront rapidement la dynamique pour que l'on puisse être plus au clair sur les produits des marchés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/22/413 Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 5 173 765 euros – Exercice 2023 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadre

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/22/414 Eglise Saint Nizier - Restauration intérieure - 1 rue St Nizier, à Lyon 2ème - Opération n° 02017513 - Lancement des travaux de l'opération, et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20005

RAPPORTEUR : Jean-Bernard NUIRY

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/22/415 Eglise Saint Bonaventure - Restauration façade nord - 1 place des Cordeliers, à Lyon 2ème - Opération n° 02052515 - Adaptation du montant de l'opération, et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20005

RAPPORTEUR : Jean-Bernard NUIRY

M. le Maire : Vous avez tous bien noté que la fin des travaux de cette façade est pour avril 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/416 Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique - Accessibilité et réorganisation d'espaces - 13 rue de la Poulallerie, à Lyon 2ème - Opération n° 02012001 - Lancement des études et autres prestations de l'opération, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00005

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/417 Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association Quais du polar pour l'organisation de la 18ème édition du festival "Quais du polar" du 30 mars au 2 avril 2023 - Approbation d'une convention cadre

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINÉ

M. le Maire : L'édition de l'année dernière avait rencontré un grand succès alors que nous étions en plein dans les passes sanitaires et les vaccins.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/418 Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs de 12 Maisons des Jeunes et de la Culture de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/419 Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 14 566 774 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes avec chacune des associations

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/420 Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2023 pour un montant total de 59 100 euros

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Pour résumer, le fait d'accompagner ces associations permet aux jeunes de rentrer en contact avec les adultes au travers d'actions solidaires, de petits travaux, qui sont faits par ces jeunes. Je voudrais signaler que la mairie du 2^e arrondissement apporte sa pierre à l'édifice concernant la prévention de la délinquance et l'accompagnement des jeunes par des chantiers de rénovation. Dès que l'on a une salle à refaire en mairie, on fait appel à la Sauvegarde 69 et ou à la MJC qui viennent avec des jeunes encadrés faire des travaux de peinture, des rénovations, et à chaque fois les jeunes repartent contents d'avoir agi pour l'intérêt général.

M. le Maire : On l'a fait d'ailleurs parce que nous avons eu quelques travaux au 3^e étage de la mairie et grâce à la Sauvegarde 69, nous avons eu un jeune que nous avons également eu en rappel à l'ordre en mairie. C'était l'occasion de pouvoir accompagner ces jeunes qui commettent de petites incivilités du quotidien. Cela a été l'occasion de ré-échanger avec ce jeune et de voir tout l'étendue de son talent autre part que dans la rue à faire des bêtises. On était vraiment contents de pouvoir l'accompagner avec la Sauvegarde 69 et c'est vraiment l'occasion de saluer le travail qui est fait par cette association.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/421 Approbation et autorisation de la signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 41 rue Smith à Lyon (2^eme arrondissement) au profit de l'association "AJ2 Permanence Emploi" - Ensemble immobilier 02058

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme Condemine : Je préciserais que c'est la seule association qui s'occupe d'insertion professionnelle sur le 2^e arrondissement et elle effectue un travail tout à fait intéressant auprès des personnes qui ont besoin d'être accompagnées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/422 Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs au titre de la saison 2022-2023 - Approbation de conventions cadre et de conventions d'application financière avec ces associations

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Ce qui est fortement dommage c'est que contrairement à l'année dernière, je n'ai pas été associée à la sélection des projets. Un rendez-vous devait avoir lieu, il a été annulé et n'a jamais été reprogrammé. J'espère que nous aurons des explications par l'Adjointe dans peu de temps. Dans tous les cas, a été retenu pratiquement la même liste que l'année dernière. J'espère qu'il n'y a pas eu de nouvelles demandes qui ne nous ont pas été communiquées.

M. le Maire : Espérons que nous n'avons pas été associés précisément parce qu'il n'y a pas eu de nouvelles demandes. Je ne sais pas si c'est comme cela que l'on donne plus de pouvoir aux arrondissements, mais ce sont de drôles de méthodes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/423 Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires).

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/424 Approbation de la convention d'application et attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2022-2023 (période janvier – 31 août 2023).

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/425 Attribution de subventions de fonctionnement général à 18 institutions culturelles pour un montant de 15 980 400 euros – Exercice 2023 – Approbation de 5 conventions-cadres et d'une convention d'application financière type aux conventions cadres

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Nous notons qu'il y a trois baisses significatives par rapport à l'année dernière dont l'association des Grands Concerts avec une baisse de 40 000 euros de subventions. Nous espérons que cette baisse ne se renouvellera pas et ne sera ni amplifiée l'année suivante. Nous espérons également que les structures impactées seront toujours là l'année prochaine.

M. Broliquier : Je souhaiterais que nous votions pas division. Je ne peux pas accepter que les « Grands Concerts » qui je vous le rappelle, font des concerts de musique baroque dans la chapelle de la Trinité, voient leurs subventions baisser à ce point. C'est ahurissant, je ne peux pas approuver une telle baisse de subvention pour des gens qui font un travail extrêmement qualitatif.

M. le Maire : Ce qui est surprenant, et j'abonde dans votre sens, c'est d'avoir eu pendant des mois, l'adjointe à la culture de la Ville de Lyon être vent debout contre les baisses de subventions de la Région Rhône-Alpes-Auvergne et pratiquer exactement le même type de méthode, en baissant de 40% bon nombre de belles institutions lyonnaises. On en a trois dans cette délibération qui sont concernées par ces baisses drastiques de près de 40%. Là-dessus nous allons voter par division.

M. Broliquier : Voter contre bien évidemment parce que nous sommes, non pas opposés pour qu'ils aient une subvention, mais opposés à la baisse de leurs subventions. C'est bien le sens de notre vote.

M. le Maire : Oui et nous votons contre ces subventions parce qu'elles rayonnent largement sur le 2^e arrondissement.

M. Broliquier : Le Grame a un rayonnement au niveau régional, national voire même européen dans la création de musique contemporaine. Je n'ai pas compris pourquoi eux-aussi faisaient les frais d'une baisse très sensible de subvention. L'explication de Mme Perrin-Gilbert pendant la commission culture était contradictoire avec tout ce qu'elle a dit par ailleurs sur d'autres dossiers.

M. Fernoux : Du coup, si je suis votre raisonnement, vous votez contre aussi quand M. Wauquiez à la Région fait des baisses de subventions pour la culture ?

M. le Maire : Encore une fois, la différence entre la Région et la Ville, c'est qu'il y a d'autres institutions culturelles au niveau du territoire, là en l'occurrence c'est 100% votre compétence. On ne peut pas passer ses journées à faire des leçons de morale et vivre des conseils municipaux comme ceux que nous avons vécu il y a quelques mois de cela où vous aviez toute la NUPES, qui était vent debout contre ces baisses et pratiquer exactement la même chose. C'est l'occasion de pointer cette façon de faire de la part de la majorité.

DEMANDE DE VOTES SEPARES :

- Concernant les associations Grame, Les Grands Concerts et Silk In Lyon : **REFUSE A LA MAJORITE**

12 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mmes Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX.

- Concernant le reste des associations : **ADOpte A L'UNANIMITE**

02/22/426 Lyon 2e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition de locaux situés à l'angle de la rue Denuzière et de la place Renée Dufourt consentie à la MJC Presqu'île Confluence pour permettre la mise en oeuvre de ses activités - EI 02259

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Depuis mai 2021, la Mairie du 2^e arrondissement a la gestion de cette salle située Place Renée Dufourt. Ces locaux sont mis à disposition de la MJC Presqu'île Confluence par convention. Je vous propose de prolonger la mise à disposition par avenant pour une année, la Ville accordant à la MJC la gratuité de l'occupation. Nous passerons cette délibération tous les ans. Nous avons fait l'acquisition d'un nouveau local pour les associations du 2^e arrondissement qui est situé au 111 rue Smith. A l'heure où l'on se parle, nous attendons les retours des services de M. Godinot pour finir la mise en service de cette salle. C'est toujours un peu long avec les services de la Ville mais nous ne désespérons pas. A la suite de ces travaux s'organisera une commission mixte paritaire, c'est-à-dire vous allez avoir des élus de la mairie centrale et des élus de la mairie du 2^e arrondissement qui vont entériner le transfert de cette salle à notre mairie du 2^e. Derrière, je pense pour avril, nous aurons la possibilité de recevoir les premières associations dans ce local.

M. Fernoux : Simple question pratique et technique, est-ce que l'on peut faire plus long qu'un an ?

M. le Maire : Là-dessus on pratique exactement la même chose que la Ville de Lyon qui elle-même fait ce type de convention annuelle.

M. Lungenstrass : Je voulais savoir s'il y avait déjà des associations qui avaient fait une demande de local pour être hébergées, pour avoir des activités ?

M. le Maire : Nous avons déjà eu plusieurs témoignages d'associations qui souhaitent venir dans cette future salle notamment pour des raisons pratiques parce qu'elle est plus grande et en rez-de-chaussée. Je pense à certaines associations qui sont à Bayard et qui pourraient être intéressées pour se déplacer sur la Confluence. Après, la communication de notre part n'a pas commencé largement. Toutes les associations à qui on a eu l'occasion d'en parler manifestaient un intérêt pour visiter la salle et voir si elle pouvait convenir à leurs besoins. En tous les cas avec l'expansion de la Confluence, cette salle est un vrai atout pour nos associations.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/427 Approbation du projet Des Livres à soi porté par la Bibliothèque municipale / Ville de Lyon, avec le soutien de la Direction régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes pour les années 2023, 2024 - Approbation de la délivrance de chèques lecture aux participants

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/428 Approbation de la gratuité d'entrée aux étudiants lors de la nocturne étudiante du 16 mars 2023 au Musée des beaux-arts et au Musée d'art contemporain de Lyon dans le cadre du Pôle des Musées d'art

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/429 Médiateur de la Ville de Lyon - Modalités de mise en oeuvre

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : La Ville de Lyon souhaite instituer un dispositif de médiation municipale et déterminer les modalités de sa mise en œuvre. La mise en place de ce dispositif est régie par la loi qui fixe un cadre juridique commun. En application de ces dispositions, la Ville de Lyon décide la mise en place d'un système de médiation. L'ensemble des compétences de la Ville de Lyon sont concernées, sauf les litiges relatifs aux commandes publiques et aux ressources humaines. Le médiateur est une personne physique âgée au minimum de 18 ans, avec un mandat de 6 ans renouvelable. Les candidatures reçues suite à un appel à candidature seront étudiées par un jury inter groupes politiques de 6 personnes. Pour mener cette mission, il est proposé de recourir à des vacations pour un volume annuel de 700 heures maximum, à 30 euros bruts de l'heure.

Le médiateur est saisi gratuitement par toute personne physique ou morale, résidant ou non à Lyon. Là-dessus, nous avons posé la question en commission pour savoir comment était calculé ce volume de 700 heures annuelles, on nous a répondu que c'était fait selon une première estimation, sans précision particulière. Je pense que ce dispositif peut être intéressant notamment en cas de litiges et nous en avons un certains nombres, entre les administrés et les services de la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/430 Question du 2e arrondissement au Maire de Lyon : Restauration du Grand Orgue de Saint-Nizier.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Vous le savez, à chaque conseil municipal, il y a trois arrondissements qui posent des questions au Maire de Lyon sur un sujet qui concerne leur arrondissement. Nous avons régulièrement eu l'occasion de poser des questions liées à la sécurité, aux solidarités et notamment les très nombreuses personnes qui errent encore aujourd'hui sous Perrache sans qu'il y ait un investissement particulier de l'Adjointe aux solidarités. Elle est probablement occupée à autre chose en ce moment. En tous les cas, ce qui est sûr, c'est que nous avons aujourd'hui une question particulière sur l'orgue de Saint-Nizier. Tout à l'heure, nous avons voté la rénovation des chapelles sud et la mise en accessibilité pour un montant de 3 millions d'euros mais ce que vous devez savoir, c'est que l'orgue de Saint-Nizier aujourd'hui, n'est plus en fonctionnement. La paroisse en lien avec l'Etat a lancé notamment des appels aux dons pour pouvoir restaurer cet orgue. Pour information, cet orgue appartient à la Ville de Lyon.

La question est la suivante : « Le conseil du 2^e arrondissement souhaite que la restauration du Grand Orgue de Saint-Nizier soit inscrite à la 5^e convention patrimoine entre l'Etat et la Ville de Lyon qui doit couvrir la période 2024-2029. Est-ce que le Maire de Lyon partage ce souhait et s'engage en ce sens ? »

J'espère que je pourrais vous apporter une réponse plus précise que sur les 5 ou 6 dernières questions où les réponses étaient approximatives.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 VOIX POUR : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

3 ABSTENTIONS : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX.

M. le Maire : Je peux vous communiquer la date du prochain conseil d'arrondissement, c'est le mercredi 1^{er} mars 2023 à 18h. Je vous souhaite à tous une très bonne fin de journée. La séance est levée, je vous remercie d'y avoir participé.

La séance est levée à 20 h.